



-C-

26 AVR. 2006

Le 21 avril 2006

ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 105-80060486

Madame Agnès Maltais
Députée de Taschereau
Porte-parole de l'opposition officielle
pour la Capitale-Nationale
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 207
Québec (Québec) G1K 8G5

OBJET : Hippodrome de Québec et appareils de loterie vidéo

Madame la Députée,

La décision prise en décembre 2005 par le gouvernement du Québec de privatiser les hippodromes et de transférer dans ces établissements près de 1500 appareils de loterie vidéo (ALV) aurait, selon ce qu'on en sait actuellement, comme conséquence de regrouper quelque 300 ALV à l'Hippodrome de Québec.

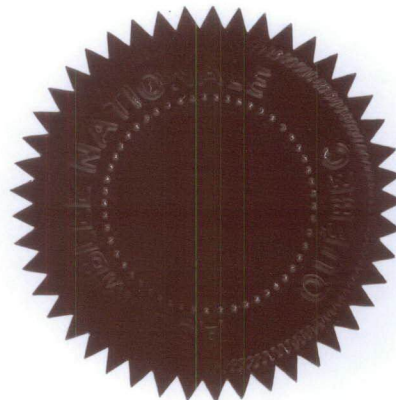
Or, comme vous le mentionnez dans votre lettre du 14 mars dernier, plusieurs études traitant des diverses problématiques liées au jeu indiquent que l'augmentation et la concentration de l'offre de jeu dans des quartiers socio-économiquement vulnérables pourraient entraîner des effets potentiellement négatifs sur la population qui y réside.

J'ai donc entrepris, de concert avec mes collègues directeurs des autres directions de santé publique confrontés avec la même situation, de documenter le projet du gouvernement afin d'évaluer les effets qu'il pourrait entraîner sur la santé de la population. Compte tenu de cette problématique et de votre demande, je produirai un avis de santé publique et le diffuserai.

Je vous remercie grandement pour l'intérêt que vous avez manifesté pour ce projet et vous prie de recevoir, Madame la Députée, mes salutations distinguées.

Le directeur régional de santé publique,

François Desbiens
FD/lb





Agnès Maltais
Députée de Taschereau
Présidente du caucus du Parti Québécois
Porte-parole de l'opposition officielle pour la Capitale nationale

Québec, le 14 mars 2006

Monsieur François Desbiens,
Directeur régional de santé publique de la Capitale nationale
2400, avenue d'Estimauville
Beauport, Québec
G1E 7G9

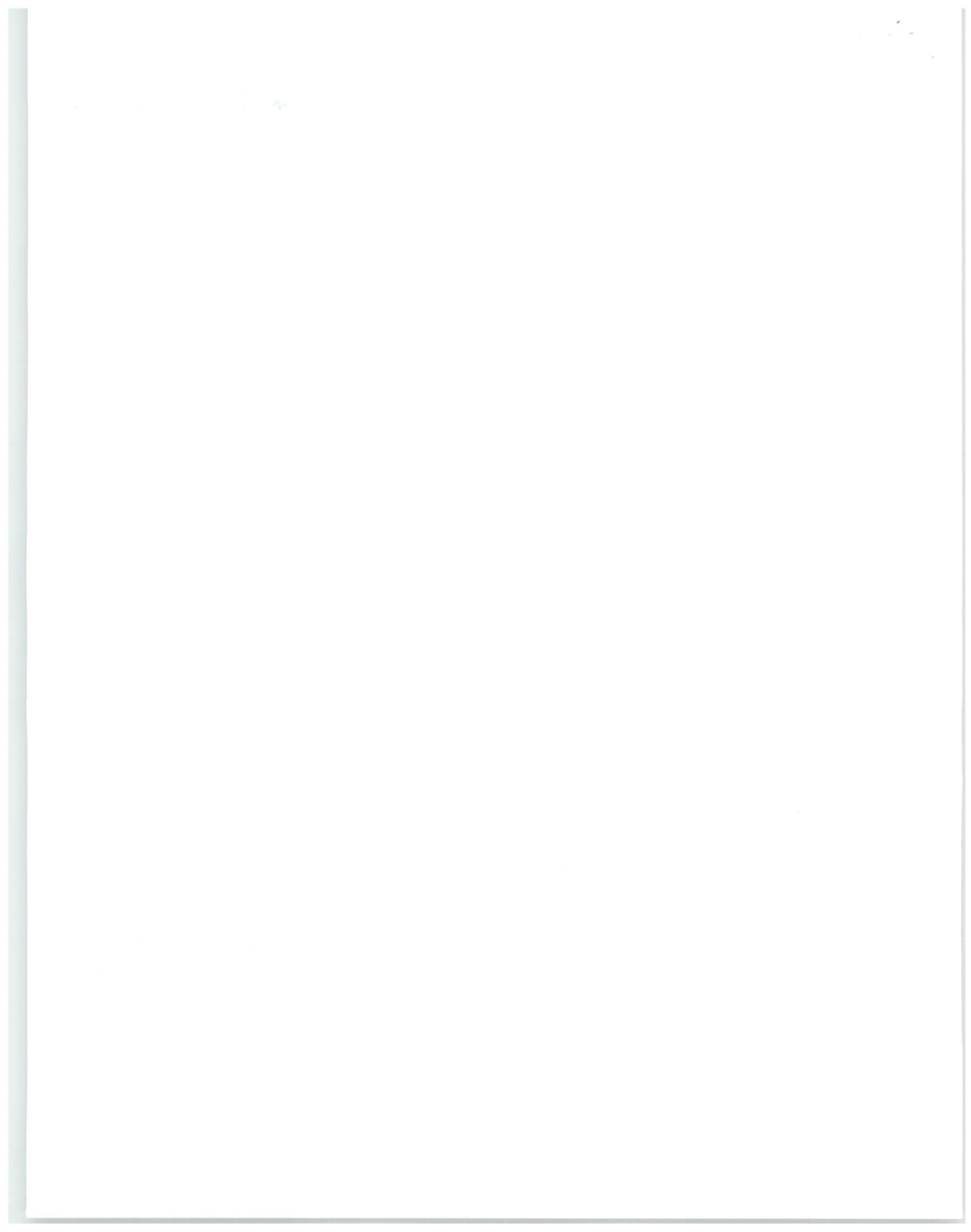
Monsieur,

En décembre dernier, le gouvernement du Québec annonçait sa décision de privatiser les hippodromes et de transférer dans ces établissements près de 1500 appareils de loteries vidéo. Ainsi, la région de la Capitale-Nationale héritera d'un véritable salon de jeu implanté sur le site de l'Hippodrome de Québec. Selon ce que nous avons appris, quelques 300 ALV y seront regroupés triplant ainsi l'offre actuelle de jeu à cet endroit.

À titre de députée de Taschereau et de porte-parole de l'opposition officielle pour la Capitale nationale, je m'inquiète des conséquences possibles sur la population de l'implantation d'un tel salon de jeu. J'ai été plus d'une fois à même de constater à quel point le jeu pathologique fait des ravages dans la vie des personnes qui en sont dépendantes tout comme dans celles de leurs proches. Pour cette raison, toute action qui tend à modifier de quelque façon que ce soit l'offre de jeu de hasard et d'argent doit être guidée par la plus grande prudence et s'appuyer sur une évaluation rigoureuse des impacts sur la qualité de vie des personnes.

Plusieurs études ont été effectuées au cours des dernières années traitant des diverses problématiques liées au jeu. On y fait des constats inquiétants quant aux dangers d'augmenter ou de regrouper l'offre de jeu dans des quartiers socio-économiquement fragilisés comme c'est le cas pour les quartiers limitrophes à l'Hippodrome de Québec. D'autres études tendent à démontrer que la présence d'un établissement de jeu sur un territoire a des incidences importantes sur la sécurité de la population constatant des taux de criminalité plus élevés dans ces secteurs.

Jusqu'à maintenant, aucune étude d'impact sur l'implantation d'un salon de jeu à l'Hippodrome de Québec n'a été effectuée. Pourtant, il apparaît clair qu'il existe des risques importants pour la santé et la sécurité de la population. À titre de directeur régional de santé publique de la capitale nationale, vous avez le mandat d'identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population tout comme celles où une action s'impose pour prévenir les problèmes sociaux.

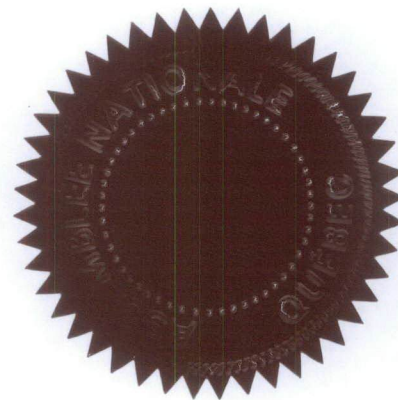


Il m'apparaîtrait donc nécessaire que la Direction de la santé publique voit à la réalisation d'une étude d'impact et produise un avis qui permettrait aux décideurs publics de bien mesurer les conséquences de l'implantation d'un salon de jeu à l'Hippodrome de Québec.

Souhaitant vivement que ma requête trouve écho auprès de vous, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Agnès Maltais
Députée de Taschereau
Porte-parole de l'opposition officielle pour la Capitale nationale



4